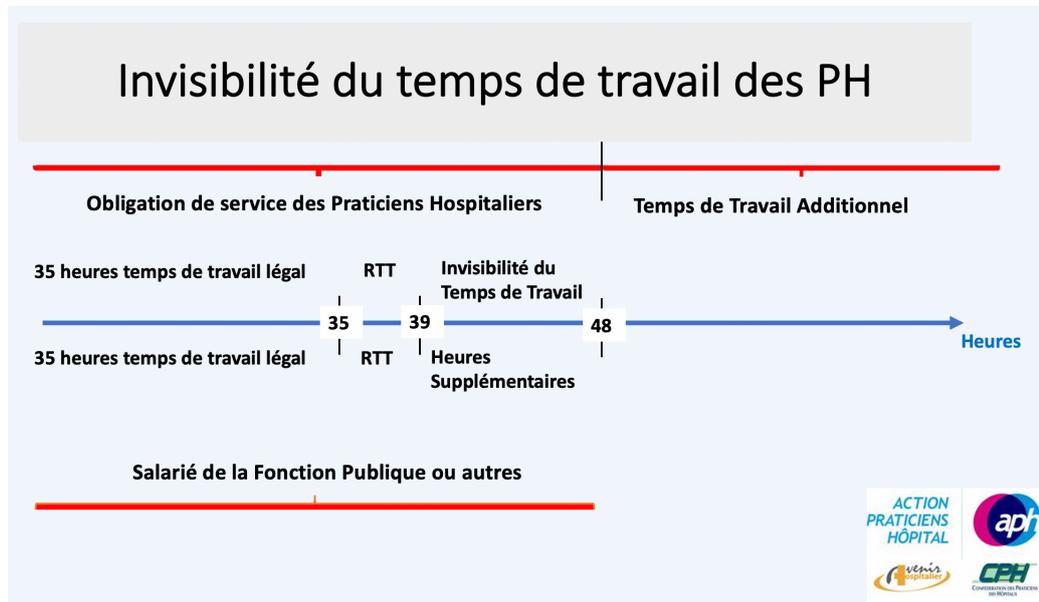


Avis de recherche n°2

Schématisation de l'invisibilité du temps de travail des PH

Le schéma qui suit décrit le principe de l'invisibilité du temps de travail des praticiens.



Le décompte en demi-journée est également une source de complexité et d'iniquité comme l'indique le schéma suivant.

Décompte du temps de travail des PH : notre réalité

- Un praticien qui assure deux gardes de 24 heures par semaine accomplit huit demi-journées de service. Ainsi, alors qu'il a déjà travaillé 48 heures au cours de ses deux gardes, ses obligations de services hebdomadaires fixées à dix demi-journées, lui imposent d'accomplir deux demi-journées supplémentaires
- Or, ce temps de travail accompli au-delà de la borne maximale de 48 heures n'est pas rémunéré, en l'absence de dispositif réglementaire de décompte horaire du temps de travail.
- Il s'agit de travail **invisibilisé** : il représente un gain formidable pour l'État et une perte inacceptable pour les praticiens hospitaliers.